



### **Avis de publication d'un règlement d'emprunt**

Lors de sa séance tenue le 17 novembre 2022, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT CA-2022-378 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS AUX ÉCOCENTRES MARIE-VICTORIN ET PAYER ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT.**

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 9 au 13 janvier 2023, et a été approuvé par la ministre des Affaires municipales le 20 mars 2023.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté sur <http://longueuil.quebec/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à [greffe.ca@longueuil.quebec](mailto:greffe.ca@longueuil.quebec).

Donné à Longueuil, le 28 mars 2023  
Carole Leroux, avocate  
Assistante-greffière